

SEANCE DU 7 FEVRIER 2013

à 20 h 30

Convocation en date du 30 JANVIER 2013

**ORDRE DU JOUR :**

<b>N°</b>	<b>Titre délibération</b>	<b>Rapporteur</b>	<b>Pièce jointe</b>
<b><u>FINANCES</u></b>			
	Débat d'orientation budgétaire	M le Maire	<i>Document de préparation budgétaire</i>
<b>13-01</b>	Délibération autorisant Monsieur le Maire à ouvrir une ligne de Trésorerie auprès d'un établissement bancaire en cas de besoin	M le Maire	
<b>13-02</b>	Délibération autorisant Monsieur le Maire à solliciter des aides financières de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des Territoires ruraux pour l'exercice 2013	M le Maire	
<b><u>BATIMENTS</u></b>			
<b>13-03</b>	Délibération fixant le règlement intérieur du Cimetière	J.M. POIX	<i>Projet de règlement</i>
<b><u>AFFAIRES SCOLAIRES</u></b>			
<b>13-04</b>	Délibération fixant à la rentrée scolaire 2014 l'entrée en application de la réforme des rythmes scolaires	M.C. Lesieur	<i>Communiqué de l'Association des Maires de France</i>
<b>13-05</b>	Délibération proposant à la Communauté de Communes des Deux Vallées du Canton de Fismes un représentant de la Commune au sein du Syndicat Mixte Scolaire du Secteur de Fismes	M.C. Lesieur	
<b><u>URBANISME</u></b>			
<b>13-06</b>	Délibération approuvant la 1 <sup>ère</sup> modification du Plan Local d'Urbanisme	V. Fauchaux	<i>Rapport de Présentation Projet de règlement d'urbanisme modifié</i>
<b><u>VOIRIE</u></b>			
<b>13-07</b>	Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer une convention avec la Poste concernant l'installation de	D. Donzel	<i>Projet de convention</i>

dépôts-relais postaux sur le domaine public de la commune

- 13-08** Délibération portant dénomination de la voie de desserte de la zone d'activité des Grands Longerons D. Donzel
- 13-09** Construction d'un équipement culturel et de formation à Fismes – Marché de travaux – lots n° 5 et 7 : V. Faucheux  
passation d'avenants pour travaux modificatifs

Présents : Monsieur PINON – Madame GUTHERTZ – Monsieur POIX - Madame LESIEUR – Monsieur DONZEL – Madame FAUCHEUX – Madame VALICI – Madame BATTEUX - Madame GAILLOT – Monsieur DERTY – Monsieur DOCHE Madame BINIAUX - Madame CERVIN – Monsieur GASIROU Monsieur LAIR – Madame NUCCI - Monsieur MERAND – Monsieur DACHEUX.

Absents : Monsieur SALOMEZ – Mesdames NUCCI – GENESTIER – Monsieur SALGADO.

Conseillers Municipaux ayant donné pouvoir : Monsieur CAUDY (procuration à Monsieur DONZEL) – Monsieur GOSSARD (procuration à Monsieur LAIR) - Madame NOBLECOURT (procuration à Madame LESIEUR) – Madame JORIS (procuration à Madame BINIAUX) - Madame CICHOSTEPSKI (procuration à Madame FAUCHEUX).

Excusés : Monsieur DEZ.

Secrétaire de séance : Madame JORIS.

-----

Après appel des présents, lecture est faite du procès-verbal qui est adopté à l'unanimité, sans observation.

-----

### **Débat d'orientation budgétaire**

Monsieur le Maire présente le document de préparation budgétaire qui a été communiqué aux membres du Conseil Municipal dans les délais légaux, à savoir :

- La vue d'ensemble de la section de fonctionnement (réalisé 2012 et propositions 2013)
- Les commentaires sur le réalisé 2012 et les propositions 2013
- Le tableau des subventions
- La liste des projets d'investissement à terminer, à reporter, et les nouveaux projets.

Il attire par ailleurs l'attention

- Sur le fait que le projet de budget 2013 a été établi à taux de fiscalité constants
- sur les modifications à la baisse en cours dans les concours financiers apportés par les autres collectivités, et notamment par le Département de la Marne.

.../..

- Sur l'impact financier prévisible de la fusion prévue entre les deux intercommunalités principales en présence dans le Canton de Fismes, celle-ci devant s'accompagner du transfert de la compétence importante qu'est le fonctionnement scolaire, qui représente pour Fismes une charge annuelle de fonctionnement d'environ 600 000 €

Le débat fait apparaître les remarques suivantes

- Malgré le fléchage visible dans le document budgétaire des dépenses liées aux économies d'énergie, et, plus largement, liées au développement durable, celles-ci paraissent encore trop modestes, alors qu'on retient par ailleurs des projets d'ampleur comme la réfection du chauffage de l'Eglise
- Dans les dépenses d'investissement, l'attention est attirée sur les efforts importants à fournir en matière d'éclairage public, compte tenu de l'interdiction à terme de certains matériels trop gourmands en énergie. Il importe également de trouver d'autres sources d'économies d'énergie électrique, comme une baisse de l'intensité lumineuse une partie de la nuit, ce qui suppose du matériel adapté.
- Le remplacement des véhicules intègre-t-il des solutions d'achats de véhicules électriques ?
- De nombreuses précisions sont apportées sur le contenu des projets d'investissement proposés : réfection du chauffage de l'Eglise Ste Macre, réfection du portail du cimetière, Remplacement du tracteur nécessaire aux tâches du service « Voirie »...

---

#### **N° 13-01**

#### **Délibération autorisant Monsieur le Maire à ouvrir une ligne de Trésorerie auprès d'un établissement bancaire en cas de besoin**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, par délibération du 26 novembre 2009, l'avait autorisé, selon article L2122-22, alinéa 20, du Code Général des Collectivités Territoriales à réaliser une ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 200 000 €.

Ce montant permettait de couvrir la somme nécessaire au versement mensuel des traitements et charges des agents municipaux si une rupture de trésorerie intervenait.

Ce montant a été porté à 400 000 € par délibération 11-38 du 17 juin 2011, compte tenu des deux éléments suivants :

- d'une part, les modifications apportées par l'Etat aux ressources des collectivités locales ont entraîné à partir de 2011 des délais de versement des dotations différés par rapport aux autres années
- d'autre part, engagement de la Commune dans des programmes importants de travaux.

A ces deux éléments s'est ajouté malheureusement un troisième, à savoir un accès des Collectivités Publiques à l'emprunt plus compliqué et plus coûteux, qui peut allonger les délais d'instruction des demandes de prêt auprès des établissements bancaires.

Or, en ce début d'année 2013, la Commune doit conclure deux projets importants : la construction d'un équipement culturel et la réfection de la place du Monument aux Morts.

Pour ces projets, des subventions sont prévues - plus d'un million d'Euro au total - et, dans l'attente de leur versement, la Commune doit honorer les factures et faire face à ses engagements, l'obligeant à des avances de trésorerie très considérables.

C'est pourquoi il est proposé de porter le montant de la ligne de trésorerie à 600 000 € à titre de précaution.

Ayant entendu cet exposé,

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations 09-64 et 11-38 du Conseil Municipal, en date respectivement du 26 novembre 2009 et du 17 juin 2011,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

décide :

- de donner délégation au Maire pour réaliser une ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum de **600 000 €.**

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/02/2013

-----  
**N° 13-02**

**Délibération autorisant Monsieur le Maire à solliciter des aides financières auprès des services de l'Etat au titre de la dotation d'équipement aux territoires ruraux**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le délai de dépôt des dossiers pour les aides au titre de la Dotation d' Equipement des Territoires Ruraux est fixé au 15 février prochain.

A ce titre, il sollicite l'autorisation du Conseil Municipal de demander un concours financier de l'Etat à titre conservatoire, et sous réserve du vote du budget pour l'exercice 2013, pour les dossiers suivants :

- réfection du chauffage de l'Eglise Sainte Macre (Edifice classé Monument Historique)
- programme d'isolation thermique des bâtiments municipaux
- programme de voirie 2013
- programme de rénovation de l'éclairage public

Vu la circulaire préfectorale du 20 décembre 2012,

Vu le projet de budget de la Commune pour l'exercice 2013,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à formuler une demande de concours financier à l'Etat pour les projets mentionnés ci-dessus, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/02/2013

---

### **N° 13-03**

#### **Délibération fixant le règlement intérieur du Cimetière**

Monsieur le Maire, rend compte au Conseil Municipal du travail de révision effectué par la Commission des Bâtiments concernant le Règlement Intérieur du Cimetière, qui trouve son aboutissement par cette délibération.

Une réunion des Conseillers Municipaux, spécialement provoquée sur ce règlement a également eu lieu pour en vérifier le contenu.

Le texte intégral du projet de règlement du Cimetière a par ailleurs été diffusé à tout le Conseil Municipal avec les documents de séance.

Ayant pris connaissance du projet de règlement du Cimetière,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

décide :

- de permettre à Monsieur le Maire de le faire entrer en vigueur par arrêté municipal.

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2013

---

**N° 13-04**

**Délibération formant souhait d'une application à la rentrée scolaire 2014 pour la réforme des rythmes scolaires**

Madame Lesieur, Maire-adjoint aux Affaires Scolaires, expose que le contenu du projet de réforme des rythmes scolaires promue par Monsieur le Ministre de l'Education Nationale est désormais connu.

En effet, le projet de décret a été communiqué courant janvier aux instances de concertation, et notamment au Conseil Supérieur de l'Education et signé par le Ministre de l'Education Nationale le 26 Janvier 2013.

Sur le fond, ces textes prévoient notamment :

- l'organisation du temps scolaire sur neuf demi-journées par semaine, incluant le mercredi matin, ou le samedi matin si les acteurs du territoire le souhaitent,
- la diminution des journées scolaires pour les enfants des écoles primaires et maternelles publiques d'au moins 45 mn par jour scolaire, la fin de la journée étant occupée à des activités en petits groupes soit de remédiation scolaire, soit à caractère socio-culturel,
- dans tous les cas l'accueil de tous les enfants devrait être assuré jusque 16 h 30.

Sur la méthode, les Maires des Communes sont chargés d'établir la concertation entre les enseignants, les parents d'élèves, l'institution scolaire et tous les autres acteurs concernés et notamment, les associations du champ péri-scolaire, en vue de la mise en place d'un Projet Educatif Territorial qui articulerait les projets d'école et le projet communal pour l'enfance et la jeunesse. La validation du projet territorial échoit aux autorités de l'Education Nationale dans le Département.

L'entrée en application des textes est prévue à la rentrée scolaire 2013, sauf si la Commune exprime avant le 1<sup>o</sup> mars 2013 le souhait d'une entrée en application à la rentrée 2014.

Comme l'Amicale des Maires de France l'a indiqué dans un communiqué, ce texte pose des problèmes importants,

.../..

- de délais pour la mise en œuvre par le Maire de la concertation prévue,
- de financement des dispositions prévues, les compensations prévues par l'Etat étant ponctuelles et notoirement insuffisantes,
- de recrutement et de mise à disposition de personnel qualifié en suffisance pour le temps libéré en fin de journée, d'autant que des quotas d'encadrement sont applicables aux activités péri-scolaires actuellement (1 encadrant pour 14 enfants au dessus de 6 ans, 1 encadrant pour 10 enfants en dessous de cet âge), même s'il est question de les assouplir.

Ainsi, pour Fismes, en l'état du décret, une première estimation de cette réforme se monte en chiffres ronds dans une fourchette de 45 000 € à 90 000 € chaque année (selon le nombre d'enseignants qui pourront participer, sur crédits d'Etat, à l'encadrement des élèves après le temps scolaire, ce point étant incertain) pour une compensation proposée par l'Etat de 30 000 € en première année, sans assurance de reconduction de cette enveloppe.

Par ailleurs, il faudrait recruter, mobiliser et former de 25 à 50 intervenants pour 45 minutes par jour, dont la Commune, pas plus que les associations locales, ne disposent pour l'instant.

Compte tenu de ces éléments, et après délibération,

Le Conseil Municipal, à la **majorité moins 1 contre et 2 abstentions**, décide :

- de former le souhait d'une entrée en vigueur de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée scolaire de l'année 2014 dans la commune.
- de dire que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Directeur académique des services de l'Education nationale avant le 1<sup>o</sup> mars 2013, ainsi qu'à Monsieur le Président du Conseil Général de la Marne.

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2013

-----  
**N° 13-05**

**Délibération désignant un représentant au conseil communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées du Canton de Fismes**

Monsieur Pinon, Maire, explique que Monsieur Guy Salomez, conseiller municipal de Fismes, a fait part par écrit de son souhait de n'être plus représentant titulaire de la Commune au sein du Conseil syndical de la Communauté de Communes des Deux Vallées du Canton de Fismes.

Il est donc souhaitable qu'un autre membre du Conseil Municipal de Fismes soit désigné pour assurer cette représentation.

Après en avoir délibéré,

Vu la délibération n°08-17 du 14 mars 2008, rendue exécutoire le 27 mars 2008,

Vu la lettre de démission de Monsieur Guy Salomez,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

décide :

- de désigner Monsieur Jean-Marie GASIROU, membre du Conseil Municipal de Fismes, comme délégué titulaire à la Communauté de Communes des Deux Vallées du Canton de Fismes.

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2013

-----  
**N° 13-06**

### **Délibération approuvant la 1° modification du Plan Local d'Urbanisme**

Madame Faucheux, Maire adjoint à l'Urbanisme, explique que le processus de modification du Plan Local d'Urbanisme tel qu'engagé par les délibérations du 9 février et du 23 mai 2012 arrive à terme et qu'il importe de se prononcer sur les documents diffusés aux membres du Conseil Municipal dans les délais légaux suite à l'accomplissement de la procédure.

VU :

- le Code de l'urbanisme et notamment les articles L123-13, R123-19, R123-24 et R123-25,
- le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région Rémoise approuvé le 7 décembre 2007,
- la délibération du Conseil Municipal en date du 9 février 2011 approuvant le PLU,
- l'arrêté municipal prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative à la modification du PLU,



ENTENDU les conclusions du Commissaire Enquêteur,

.../..

CONSIDERANT que les résultats de ladite enquête publique justifient des modifications mineures du projet de modification du PLU, (articles AU 6 et AU 7 selon pages 100 et suivantes du rapport de présentation),

CONSIDERANT que le projet de modification du PLU tel qu'il est présenté au Conseil Municipal, est prêt à être approuvé conformément à l'article L123-13 du Code de l'Urbanisme,

ENTENDU cet exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

décide :

- d'approuver le PLU tel qu'il est annexé à la présente;
- dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en Mairie durant un mois, et d'une mention dans le quotidien local « L'Union »,
- dit que conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du Code de l'Urbanisme, le PLU modifié est tenu à la disposition du public en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture,

La présente délibération sera exécutoire après réception par le Préfet et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2013

-----  
**N° 13-07**

**Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer une convention avec la Poste concernant l'installation de dépôts-relais postaux sur le domaine public de la Commune**

Monsieur Donzel, Maire-adjoint délégué à la Voirie et au Fleurissement, expose que la Poste a récemment sollicité l'implantation sur le domaine public de trois nouveaux coffres relais postaux destinés au stockage du courrier en

attente de distribution. Ces trois nouveaux coffres se situent au droit des adresses suivantes :

- 15 avenue de la Gare
- 7 place de l'esplanade
- 5 rue des Chailleaux

Ils s'ajoutent aux 5 coffres déjà existants :

- 41 rue Jean Jaurès
- 4 rue des Ponceaux
- 3 rue du Bassin
- 2 rue des Bleuets
- 20 rue du Colonel Billet

Les nouvelles implantations sont l'occasion de mettre en œuvre une convention entre la Commune et la Poste pour préciser les conditions de cette occupation du domaine public.

C'est l'objet du projet de convention annexé.

Ayant entendu cet exposé et pris connaissance de ce projet,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**,

décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle qu'annexée à la présente délibération.

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2013

---

## **N° 13-08**

### **Délibération dénommant la voie de desserte de la Zone d'activité des Grands Longérons**

Monsieur Donzel, Maire adjoint délégué à la Voirie et au Fleurissement expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de dénommer la voie de desserte de la Zone d'activité communautaire des Grands Longérons, compte tenu de l'importance pour les entreprises qui y sont implantées d'être facilement localisées.

Il propose de dénommer cette voie "Rue des Grands Longérons",

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

décide :

- de dénommer la voie de desserte interne à la zone d'activité des Grands Longérons "Rue des Grands Longérons".
- de demander à Monsieur le Maire d'en informer les entreprises riveraines, les services de la Poste, du Cadastre, de l'Institut Géographique National et les prestataires de services de géolocalisation.

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2013

-----  
N° 13-09

**CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT CULTUREL ET<sup>2</sup> DE FORMATION A FISMES – MARCHÉ DE TRAVAUX – LOTS N° 05 ET 07: PASSATION D'AVENANTS POUR TRAVAUX MODIFICATIFS**

Madame Faucheux, Maire-adjoint à l'Urbanisme, explique qu'au cours du chantier de la construction de l'équipement culturel, il est apparu nécessaire d'apporter quelques modifications mineures aux travaux initialement prévus.

Ces modifications concernent

- en **minoration** des travaux prévus, une somme de 19 000 € environ sur le lot peinture numéro 9, l'architecte ayant estimé qu'il n'était pas utile de réaliser une partie des enduits de façade, la qualité du béton réalisé ne le justifiant pas.
- en **majoration** des travaux,
  1. une somme de 6 951.03 € en majoration du lot Menuiseries extérieures, permettant l'installation d'une clôture en finition laquée extérieure de meilleure qualité que celle prévue initialement par le maître d'œuvre.
  2. une somme de 3 810.08 € en majoration du lot Menuiseries intérieures, pour assurer au revêtement de bois de la scène de meilleures conditions de stabilité et de solidité.

**CONSIDERANT** l'exposé de Madame Faucheux,

**VU**, le Code des Marchés Publics,

**VU**, la délibération du 22 mai 2008 autorisant la signature par Monsieur le Maire des marchés de travaux,

**VU** les projets d'avenants décrits ci après,

Le Conseil Municipal, **à la majorité moins 5 abstentions**,

décide :

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les avenants au marché de travaux pour les lots n°05 (avenant n°2) et 07 (avenant n°1) dans les conditions décrites ci-après :

Lots	Intitulé	Entreprise	Montant Offre de base	Option n°1	TOTAL € HT	Objet de l'avenant à passer	Avenants		%	TOTAL € HT
							Avenants antérieurs	Avenant à passer		
LOT n°01	VRD - ESPACES VERTS	S.R.T.P.	162 910,60 €		162 910,60 €					162 910,60 €
LOT n°02	GROS ŒUVRE - FONDATIONS PROFONDES	S.A.C.	549 000,00 €		549 000,00 €					549 000,00 €
LOT n°03	CHARPENTE METALLIQUE	AFM LEROY	56 834,75 €		56 834,75 €					56 834,75 €
LOT n°04	COUVERTURE - ETANCHEITE	SOPREMA	115 086,59 €		115 086,59 €					115 086,59 €
LOT n°05	MENUISERIES EXTERIEURES - SERRURERIE	FIMALUPLAST	146 859,18 €		146 859,18 €	Modification de la clôture et thermolaquage	3 655,00 €	6 951,03 €	7,22%	157 465,28 €
LOT n°06	DOUBLAGE - CLOISONS - PLAFONDS SUSPENDUS	COLLARD	143 512,85 €		143 512,85 €					143 512,85 €
LOT n°07	MENUISERIES INTERIEURES	CARI Menuiserie	83 000,00 €		83 000,00 €	La pose de parquet sur granules d'égalisation pour remise à niveau sur supportLes plinthes 150 mm de haut en médium de 19 mm		3 810,08 €	4,59%	86 810,13 €
LOT n°08	REVETEMENTS DE SOLS - FAIENCE	MARZIN PRO	21 821,81 €		21 821,81 €					21 821,81 €
LOT n°09	PEINTURE	LAGARDE & MEREGNANI	78 510,44 €		78 510,44 €					78 510,44 €
LOT n°10	GRADINS TELESCOPIQUES	HUGON SPORTS	82 310,00 €		82 310,00 €					82 310,00 €
LOT n°11	PLOMBERIE - SANITAIRE	MIRANDEL	28 813,77 €		28 813,77 €					28 813,77 €
LOT n°12	CHAUFFAGE - TRAITEMENT D'AIR	MIRANDEL	196 353,53 €		196 353,53 €					196 353,53 €
LOT n°13	ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES	ICARE	121 037,30 €	6 567,65 €	127 604,95 €	alimentation et raccordement ventouse	950,00 €			128 554,95 €
<b>TOTAL</b>			<b>1 786 050,82 €</b>	<b>6 567,65 €</b>	<b>1 792 618,47 €</b>		<b>4 605,00 €</b>	<b>10 761,11 €</b>	<b>0,86%</b>	<b>1 807 984,70 €</b>

Portant ainsi le montant total des travaux supplémentaires, tous lots confondus à la somme de 15 366,11 € H.T.

Acte certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 11/02/2013

-----



Pour conclure, et pour répondre à une question posée, un point de situation est fait sur les travaux en cours de la Place du Monument aux Morts.

-----

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22 h 45.

-----

**CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2013**

NOM	PRESENCE	POUVOIR DONNE A	Signature
Jean-Pierre PINON	Oui		
Nadine GUTHERTZ	Oui		
Jean-Michel POIX	Absent	////////////////////	////////////////////////////////////
Marie-Claire LESIEUR	Oui		
Dominique DONZEL	Oui		
Virginie FAUCHEUX	Oui		
Jean-Claude CAUDY	Oui		
Denis DEZ	Excusé	////////////////////	////////////////////////////////////
Marie-Béatrice VALICI	Oui		
Thérèse BATTEUX	Oui		
Yvonne GAILLOT	Oui		
Jacques GOSSARD	Oui		
Géraldine NOBLECOURT	Non	Madame LESIEUR	
Bernard DERTY	Oui		
Patrice DOCHE	Oui		
Florence BINIAUX	Non	Madame JORIS	
Guy SALOMEZ	Absent	////////////////////	////////////////////////////////////
Annie CERVIN	Oui		
Jean-Marie GASIROU	Oui		
Patrik LAIR	Oui		
Marie-Angélique NUCCI	Oui		
Yannick MERAND	Oui		
Aurélie GENESTIER	Excusée	////////////////////	////////////////////////////////////
Eric SALGADO	Oui		
Claude JORIS	Oui		
Laurent PHILIPPOT	Oui		
Catherine CICHOSTEPSKI	Non	Madame FAUCHEUX	
Frédéric DACHEUX	Oui		